



parents
après
la séparation

Fiche 3

Quelques sujets que vous pouvez aborder avec l'autre parent lors d'une séparation

- L'autorité parentale conjointe : scolarité, santé, éducation et loisirs, éducation religieuse, etc ;
- Les modalités d'accueil de l'enfant ;
- La contribution à l'entretien et à l'éducation de l'enfant ;
- Les modes de communication entre parents et entre les parents et l'enfant ;
- Les démarches administratives : droits sociaux, prestations familiales, etc ;
- La gestion matérielle : logement, voiture(s), mobilier, etc.

Cette liste n'est pas exhaustive : n'hésitez pas à aborder tout sujet qui vous apparaît essentiel pour votre enfant.

Vous pouvez être accompagné(e) par un médiateur familial pour faciliter les échanges entre vous et votre ex-conjoint(e).